

CHAPITRE III.

SENLIS.

§• Ier-

HISTOIRE.

l'antique Belgique se trouvait une petite nation nommée *Silvanectes*, qui, sous la domination romaine, fut rangée dans la province dite *Seconde Belgique*. Une de ses bourgades fut, par les Romains, érigée en chef-lieu, sous le nom & *Augustomagus*; ce chef-lieu, comme la plupart de ceux des nations gauloises, changea de nom, et reçut celui de la nation *Silvanectes*, ou *Silvanecti*, dont, par corruption, s'est formé le nom de *Senlis*.

Pline, qui nomme ce peuple *Ulmanetes* ou *Ulbanectes*, le qualifie de *libre*. Cette qualification indique un privilège qui consistait en ce que les habitans étaient soumis à leurs lois nationales, et non à celles des Romains.

Il est vraisemblable que le nom primitif de cette petite nation était *Ulbanectes*, et que ce

nom fut changé par les Romains , en celui de *Silvanectes*, à cause des forêts qui couvraient, et couvrent encore en grande partie, son territoire,

Une chaussée romaine conduisait d'Amiens à Soissons par Senlis : c'est ce qu'on apprend par l'Itinéraire d'Antonin ; l'auteur de la table de Peutinger a tracé sur sa carte un ancien chemin de Senlis à Meaux ; on n'en retrouve plus de traces.

Sous les Romains, Senlis fut protégé par des murailles flanquées de tours dont on voit encore des restes ; elles sont construites en briques et en parpaings. Les couches de briques et de parpaings forment divers cordons disposés les uns au-dessus des autres ; on rapporte ce genre de construction au règne de Vespasien.

Régulus dont on a fait *saint Rieul*, vint prêcher l'Évangile parmi les *Silvanectes* ; il paraît qu'il eut la plus grande part à la conversion de ces peuples au christianisme ; mais on n'a aucune certitude touchant l'origine de saint Rieul, ni sur le temps précis où il a vécu , et où il jeta les fondemens de l'église de Senlis. Usuard lui donne la double qualité de confesseur et d'évêque de Senlis ; le Martyrologe ro-

main dit que saint Rieul fut évêque d'Arles, et qu'il est mort à Senlis ; le Martyrologe de saint Etienne d'Auxerre le fait simplement évêque de Senlis. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on conservait son corps bien entier à Arles , et qu'on le conservait aussi à Senlis. Les Bollandistes, et quelques autres savans , n'ont pas hésité à trancher la difficulté , en faisant deux saints Rieuls, l'un évêque d'Arles, l'autre évêque de Senlis. L'historien du Valois, Carlier, trouve même dans l'existence des deux corps *une preuve sans réplique*, que l'évêque d'Arles et l'évêque de Senlis ont été deux personnes différentes ; nous ne regardons point cette preuve comme sans réplique ; il est assez connu qu'on a attribué à un même saint plusieurs corps, plusieurs têtes, etc. Il existe un grand nombre de pieuses fraudes, bien autrement graves que celle-ci.

Les actes de saint Rieul, regardés comme vrais, furent brûlés ou dispersés par les Normands. On leur substitua des légendes faites à plaisir, et où, conformément au goût de ces temps d'ignorance , qui préférait le merveilleux au vrai, se trouvent rapportées les fables les plus extravagantes. Ces légendes se trou-

vent dans les Bollandistes; elles furent composées pour être débitées pendant l'octave de la dédicace de l'église bâtie à Senlis en l'honneur de saint Rieul, par le dévot roi Robert, fils de Hugues Capet.

Il reste cependant quelques lambeaux d'actes regardés comme véritables : on y lit que le saint parcourait avec une même ardeur les villes, les campagnes, les chaumières, les bourgs, les châteaux¹ ; c'est aussi là qu'on trouve les exploits faits par le saint homme à Louvres³. La tradition veut aussi que saint Rieul soit souvent venu prêcher dans la plaine située entre Reuilly et Chavercy ; car il sermonnait en plaine campagne, à cause de la foule qui venait l'entendre. On raconte même qu'il imposa silence aux grenouilles de la grande mare de Reuilly, parce qu'elles couvraient sa voix par leurs coassements; mais qu'après son sermon, il permit à une seule de recommencer, en sorte qu'on n'entendit plus qu'une grenouille dans la mare de Reuilly, tandis que, dans les environs, toutes les autres grenouilles faisaient retentir

¹ **Le latin** porte *Castella*.

' Voyez l'article *Louvres* ci-dessus.

l'air du bruit confus de leurs cris. « L'histoire » de la grenouille , dit Carlier ¹, est si établie » dans le pays, que les habitans de Reuilly » l'ont fait représenter sur le tableau de leur » chapelle de Saint-Rieul. »

La mémoire de saint Rieul a toujours été en grande vénération dans le Valois , ou un grand nombre de chapelles furent dédiées en son honneur.

§• H.

A la fin du V^e. siècle, la domination romaine s'éteignit dans la Gaule ; Senlis fut l'une des villes où durent d'abord s'établir les Francs ; sous la première race des rais , on y battait monnaie.

Les rois francs des deux premières races eurent un grand nombre de maisons dans le Valois , et prenaient souvent le plaisir de la chasse dans la forêt de Cuise ou de Compiègne.

Les rois carlovingiens possédaient un palais à Senlis ; Pépin , roi d'Aquitaine , fut, en 853 , enfermé dans le château de cette ville.

¹ *Histoire du duché de Valois*, tome I, page 28.

Il se trouvait à Senlis , comme dans les autres cités de la Gaule , un fonctionnaire qualifié de comte. Ces fonctionnaires, d'abord par les usurpations progressives qui s'opérèrent vers la fin de la seconde race, devinrent des souverains dans l'arrondissement qu'ils étaient chargés d'administrer. Le comté de Senlis fut enclavé dans le duché de Valois ; mais dépendit cependant du comté de Vermandois, créé en 818 , parce que l'empereur Louis I^{er}., ayant fait crever les yeux à son neveu Bernard, roi d'Italie , en eut tant de remords , qu'il donna le Vermandois à Pépin , fils de Bernard. Pépin figura dans les guerres civiles des enfans de Lotus-le-Débonnaire.

Du temps du comte Pépin, l'an 873, eut lieu à Senlis un de ces événemens trop fréquens dans ces âges de barbarie. Il faut reprendre la chose d'un peu plus haut.

Ce fut à Senlis , en l'an 870, que l'empereur Charles-le-Chauve fit détenir prisonnier son fils Carloman, et le priva de toutes ses abbayes, pour crime de révolte, Carloman, forcé par son père de se faire diacre, avait cru devoir s'affranchir d'un état contraire à ses goûts. Les légats du pape intercédèrent pour le

prince prisonnier. L'empereur lui accorda sa liberté ; mais, instruit que Carloman continuait ses intrigues séditeuses contre sa personne, en l'an 873 , il le fit arrêter de nouveau et dégrader : par son ordre , on lui arracha les yeux, et on le reléqua dans le monastère de Corbie. L'évulsion des yeux était fort en usage sous les princes de la seconde race ; et cette atrocité donne la mesure de la barbarie de cette époque.

Le comte Pépin mourut en 875 , laissant trois fils : Bernard I^{er} . , Herbert I^{er} . et Pépin. On lit dans Flodoard que Bernard, comte de Senlis, voulant mortifier le roi Louis d'Outremer, enleva ses meutes et ses équipages, lorsqu'il se disposait à commencer la chasse dans la forêt de Compiègne.

Après la mort de Bernard I^{er} . , Herbert et Pépin se partagèrent ses États : Herbert eut le Vermandois , et Pépin les comtés de Senlis et de Valois.

Pépin I^{er} est la tige des premiers comtes de Valois. Il gouverna Senlis depuis l'an 892 jusqu'à l'an 902.

Pépin laissa deux enfans : Pépin II et Her-

bert qui gouvernèrent successivement le comté jusqu'en 940.

Leur successeur fut Bernard, qui eut une part très-active dans les troubles qui signalèrent le règne de Louis-d'Outremer. On le vit tantôt prendre les armes pour le prince, tantôt contre lui. Il mourut en 955, laissant pour lui succéder son fils unique Raoul.

Raoul I^{er}. mourut en 987.

Raoul II lui succéda; il était petit-fils d'Herbert par sa mère, et comte de Crespy. Il quitta alors le titre de comte de Crespy pour celui de Senlis; il jouit d'une grande faveur à la cour du roi Robert.

Raoul II se maria à la fille du seigneur de Breteuil, de Clermont et de Nanteuil-le-Haudouin, ce qui le rendit très-puissant.

A Raoul il succéda, en 1045, Simon, son fils, qui ne se maria point. A sa mort, en 1077, sa sœur Adèle, qui avait épousé Hubert iv, comte de Vermandois, lui succéda, et réunit ainsi une seconde fois le comté de Senlis au Vermandois.

Après, la mort du roi Robert, sa veuve Constance voulut s'approprier une grande partie du royaume, et notamment Senlis; mais

son fils , le roi Henri, mit des bornes à son ambition¹.

En 1111 , les seigneurs se soulevèrent contre leur roi Louis VI. Thibault et ses vassaux de la Brie , Hugues avec ceux de Troyes, attaquèrent Paris et Senlis².

La charte d'établissement de la commune de Senlis est datée de Paris , en 1173 ; elle fut confirmée par lettres de Philippe Auguste, en 1201.

En 1180, Philippe Auguste, après avoir été marié à Reims, vint célébrer à Senlis ses noces avec Elisabeth de Hainault,

Au XII^e. siècle, plusieurs seigneurs avaient divers droits , ou exerçaient diverses exactions sur les habitans de Senlis et des environs. Gautier de Senlis, dit *Pincerna*, tenait du duc d'Anjou le droit de perforage des tonneaux de vin sur les habitans *extra muros* : droit odieux et d'un grand rapport³.

En 1214, se donna la fameuse bataille de Bouvines ; on y vit Guérin , évêque de Senlis, et favori du roi, ranger l'armée en bataille ,

¹ *Recueil des historiens de France*, t. XII, p. 795.

² *Idem*, t. XII, p. 36.

³ *Ibidem*, t. XII, p. 494.

diriger les manœuvres , et, par ses talens, concourir au succès de cette journée; mais il ne combattit point comme cet évêque de Beauvais , qui, pour concilier les maximes de l'Eglise avec les intérêts du prince, frappait les ennemis à grand coup de massue.

§. III.

Lorsque Senlis forma un comté dépendant de la couronne, le bailli royal de cette ville fut un personnage important : sa juridiction s'étendit même très-loin; on le voit en 1312 et en 1313 tenir ses assises à Pierrefonds¹, ce qui prouve que le bailliage de Senlis comprenait la plus grande partie du Valois, et la ville de Compiègne en particulier. En 1341, le bailli de Senlis tenait ses assises à la Ferté-Milon.

Nous avons parlé ailleurs des *Jacques*², c'est-à-dire , de ces paysans de la Picardie, du Beauvaisis et du Valois , que l'orgueil et la cruauté des nobles forcèrent à prendre les armes et à brûler les châteaux. Dans le Valois .

¹ *Chronique de Long-Pont*, p. 316.

* Voyez article *Beauvais*, t. III.

les choses se présentent sous un aspect différent de celui qu'elles offrent dans les deux autres provinces.

Le règne du roi Jean ne fut qu'un enchaînement de désordres et de calamités. La France supporta tout le poids des malheurs que peuvent causer ces deux fléaux réunis, la guerre civile et la guerre étrangère. Le roi d'Angleterre, le roi de Navarre, les seigneurs particuliers et l'armée royale, dévastaient tour à tour les malheureuses campagnes.

Pendant ce temps, une espèce de vertige s'empara des nobles dans le Valois¹. Tous se livrèrent subitement à un excès de luxe dans leurs habits et dans leur table. Ils couvraient leurs robes et leurs chaperons de pierreries, de dorures et d'ornemens de toute espèce ; ils chargeaient leurs toques de plumets et d'aigrettes. Fiers de ces parures, ils marchaient la tête haute, et traitaient avec le dernier mépris, insultaient même quiconque n'était pas vêtu aussi richement qu'eux. Ils parcouraient ainsi les campagnes, entraient dans les fermes

¹ *Contin. Aller. Guil.Nang.* an. 1366. — *Spicil.*, tome III, page 114.

et dans les chaumières ; et, comparant leurs vêtemens à ceux des paysans, ils accablaient ceux-ci des plus insultantes railleries. La plupart faisaient pis encore : ils rançonnaient les laboureurs , leur faisaient violemment payer les frais de leur luxe ; et, pour peu qu'ils trouvassent des résistances à leur injustice , ils en venaient à des traitements cruels ; ils nommaient par dérision les gens de la campagne , *Jacques bons-hommes*, ou simplement *Jacquiens*.

A ces extravagances les paysans n'opposèrent d'abord que la patience ; mais , comme cette conduite ne faisait qu'exciter de plus en plus les nobles , ils eurent recours aux armes, et formèrent des partis nombreux. Enfin , voyant que la cour ne prenait aucune mesure pour réprimer les brigandages des nobles, ils tombèrent sur eux, et prouvèrent, par leurs emportemens , qu'ils étaient dignes de marcher sur leurs traces.

L'indignation de ces paysans opprimés les rendit cruels ; ils se portèrent contre leurs persécuteurs à des excès violens ; ils détruisirent les châteaux et leurs seigneurs , prirent même et pillèrent clés villes. Senlis tomba en-

tre leurs mains : on sait comment finit cette faction.

Cependant la soumission des Jacques ne ramena point le calme en ces contrées : les partis opposés continuèrent toujours leurs hostilités. Les Navarrois désolaient le Valois ; le château de Chaverey tomba en leur pouvoir, et se racheta moyennant 250 florins d'or au mouton; la taille fut assise sur tous les bourgs, châteaux, villes, villages et hameaux situés à cinq lieues autour de Chaverey ; la ville de Senlis se trouvait comprise dans ce rayon : elle fut taxée en conséquence. Les bourgeois refusèrent de payer, attendu, disaient-ils, que leur place n'avait jamais été exposée aux incursions des ennemis , parce qu'elle était défendue par de bonnes fortifications. Les commissaires chargés de la répartition portèrent leurs plaintes au parlement, disant que , si les habitans de Senlis n'avaient eu rien à craindre pour leurs personnes , ils avaient autant gagné à l'éloignement des Navarrois que les habitans des campagnes, parce qu'ils tiraient toutes leurs provisions du dehors de la ville, et que, tant que les Navarrois avaient occupé le château de Chaverey, *les terres et victuailles*

des défenseurs avaient été considérablement endommagées. Les habitans de Senlis furent condamnés à payer leur part de la taxe.

En 1497, fut rédigée la coutume de Senlis, dont voici quelques articles.

Elle porte que « les châtellemies ou prévôtés » dépendantes du duché de Valois ressortissent par appel devant le gouverneur de Valois, les appellations duquel ressortissent, par appel, au parlement ; et, quant aux cas royaux, ledit duché demeure au bailliage de Senlis. » Ainsi, la juridiction du bailliage de Senlis s'étendait alors sur tout le Valois.

La coutume de Senlis était une réunion, en un même cahier, des anciennes coutumes de cette ville, de celles du Valois et de Clermont en Beauvoisis 5 c'était un recueil d'exceptions touchant ces trois pays, sans règles fixes, sans principes. Ce cahier contenait des dispositions différentes à l'égard de chacun des trois bailliages ; mais, lorsqu'une question décidée par l'un des trois et non prévue par la coutume des deux autres, venait à se présenter dans l'un ou l'autre cas, la décision adoptée pour le premier, devenait loi. Le bailliage du Valois fut supprimé en 1411, et réuni à celui de Senlis.

SENLIS.

Le duc d'Orléans , créé duc de Valois, prit plaisir à répandre dans son duché des marques de bienveillance ; mais cette prédilection attira sur ce même pays toute la fureur des ennemis du duc. Long-temps le duc d'Orléans avait joui du plus grand crédit en France; la Fortune l'abandonna et tourna du côté de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne , son rival. Les querelles de ces deux princes furent le fléau du XIV^e siècle.

Les hostilités prirent surtout un caractère grave sous le fils du duc, Louis d'Orléans, assassiné par les gens du duc de Bourgogne, qui était à son tour devenu tout-puissant, et qui , sous le nom du malheureux Charles VI, tyrannisait le royaume.

On se mit en campagne ; le duc de Bourgogne , qui prétendait combattre pour la cause du roi, parcourut le Valois en armes. Le duc d'Orléans forma le dessein de s'emparer de Senlis, qui, ainsi que plusieurs autres places de la province, tenait le parti des Bourguignons ; mais il fut prévenu par le duc de Bourgogne , et n'osa attaquer la place.

Plus tard, le duc d'Orléans , campé près de Paris, envoya des troupes dans le Valois pour

se procurer des vivres ; mais le capitaine et bailli de Senlis sortit de la place avec cent vingt hommes d'élite, et tua quatre-vingts orléanistes pendant l'action ; les Bourguignons firent alors prisonnier Guillaume-de-Saveuse, dont les deux frères et le père, tous trois au service du duc de Bourgogne , servaient dans Senlis. Bientôt le Valois tout entier fut soumis aux Bourguignons. Pour comble de maux, les Anglais débarquaient en France,

Mais, en 1412, la paix d'Auxerre fut conclue entre le roi et le duc d'Orléans : le roi, par ce traité , donnait au duc la permission de rentrer dans tous ceux de ses biens qui avaient été ou pris ou confisqués.

Cependant le duc de Bourgogne, mécontent de cette réconciliation, prit ses mesures , et vint se présenter devant Senlis, en 1413 ; mais le capitaine de cette ville demeura constamment attaché aux intérêts du roi. Sommé de se rendre, il répondit qu'il se défendrait vaillamment. Les incursions des Bourguignons désolèrent le pays pendant les trois mois de janvier , de février et de mars 1414.

Au printemps, le roi rassembla ses troupes à Senlis , où il établit son quartier-général,

afin de débarrasser le pays des Bourguignons.

Le roi d'Angleterre, excité par tant de désastres, crut le moment favorable pour y prendre part, et pour faire valoir ses prétentions. Le roi de France en état de démence, une reine plus que galante, et disposée à sacrifier les intérêts de l'État aux intérêts de ses amans, des courtisans, des ministres perfides et ineptes facilitaient le succès du projet des Anglais : la France devint leur proie.

Le duc de Bourgogne fit alliance avec les Anglais. Déjà les Bourguignons s'étaient emparés de quelques places du Valois, lorsque l'un des capitaines du duc, Jean de Luxembourg, prit son chemin vers Senlis, et mit le siège devant cette place. Le commandant de Senlis, voyant qu'il ne pouvait tenir contre les forces des Bourguignons, et craignant par la résistance d'exposer la ville au pillage, et la garnison au fer de l'ennemi, se rendit à des conditions honorables.

A la fin de janvier 1418, Charles VI, à la tête d'une forte armée, se présenta devant Senlis pour la reprendre ; il assiégea longtemps cette place, presque vide d'habitans. Les

Bourguignons faisaient de fréquentes sorties qui désolaient le camp du roi. Le connétable, qui commandait le siège, jura qu'il prendrait cette ville et la mettrait à feu et à sang. Il fit venir de Paris un grand nombre de troupes et de munitions de guerre ; et Senlis se défendit si bien, que le roi et son armée furent obligés de lever le siège, après avoir fait des pertes immenses en hommes et en bagages.

Les gens d'armes, qui s'attendaient au pillage de cette ville, exercèrent entre Senlis et Paris un brigandage effroyable, et détruisirent les hommes et les choses. L'auteur du Journal de Paris, sous le règne de Charles VI, dit, à l'occasion de ces gens d'armes *enragés* : « Vrai fut » que les anciens des dits gens d'armes furent » plains de si grande cruauté et tyrannie, » qu'ils rôtaient hommes et enfans au feu, « quand ils ne pouvaient pas payer leur » rançon^I. »

Cependant les affaires changèrent de face sous Charles VII ; et l'armée du roi, après avoir remporté de nombreux succès sur les

I *Journal de Charles VI*, page 36.

Anglais, arriva dans le Valois et se présenta devant Senlis.

Cette ville était encore au pouvoir des Anglais ; le duc de Bethford y avait établi son quartier-général ; mais, à l'approche de l'armée royale , il se retira vers Montespiloy.

Les deux armées se trouvèrent bientôt en présence, et restèrent ainsi deux jours et deux nuits sans que de part ni d'autre on osât risquer une action générale. Il y eut quelques escarmouches ; mais, dit Monstrelet, « Jeanne-la-Pucelle » celle toujours avait diverses opinions ; une fois voulant combattre les ennemis du roi, et autres fois non. » Tout se termina par un combat de deux détachemens : l'un, de l'aile droite de l'armée anglaise ; l'autre, de la gauche de l'armée royale. On appela ce combat la journée de Senlis, parce que le champ de bataille était assez voisin de cette ville. Le roi Charles VII se retira à Crespy ; le duc de Bethford à Senlis.

Sur ces entrefaites, la ville de Compiègne demanda à se soumettre au roi ; et le duc, craignant que Senlis suivît cet exemple , quitta cette ville, où, bientôt après, vers la fin d'août 1429, le roi fit son entrée.

Sous François I^{er}. furent, à ce qu'on croit ¹, supprimés les cas royaux, c'est-à-dire, les privilèges qu'avait le bailli royal de Senlis, de connaître de certaines affaires, à l'exclusion du bailli seigneurial du Valois.

Ces cas qui, dans l'origine, ne consistaient qu'en trois ou quatre, avaient été alors considérablement étendus. Quelques écrivains réduisent à douze les cas royaux dont la connaissance exclusive avait été attribuée au bailli de Senlis. Mais Bouchet ², considérant qu'ils peuvent être décomposés, en regarde le nombre comme illimité. Quoi qu'il en soit, le bailli de Senlis perdit dès lors toute espèce de juridiction sur le duché de Valois.

La réformation des trois coutumes de Senlis, de Valois et de Clermont., eut lieu en 1539, par le consentement et la réunion des trois états de chacune de ces trois provinces. Les trois coutumes de Valois, de Senlis et de Clermont, n'étaient, à proprement parler, avec celles de Paris, qu'un même corps de juris-

¹ Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome II, livre VII, page 545.

² *Commentaire sur la coutume du Valois*, p. 7 et 8.

prudence pour le fond, avec de nombreuses exceptions.

Senlis avait reçu, la nuit de la Saint-Barthélemi, l'ordre d'exterminer les Huguenots ; mais on fit avertir ceux-ci ; et ils se retirèrent.

Dans le temps de la ligue, les habitans s'honorèrent en refusant de signer le pacte de cette association.

Vers la fin de l'année 1588, pendant laquelle furent tenus les états de Blois, le roi Henri III fut averti que les chefs de la ligue portaient leurs vues sur la ville de Senlis, dont ils méditaient de s'emparer. Il prévint ces chefs en faisant augmenter les fortifications de la ville et en renforçant la garnison. Les ligueurs abandonnèrent leur dessein pour un moment, mais s'emparèrent de toutes les places voisines.

L'année suivante, ils s'emparèrent de Senlis, ville que les sieurs Thoré de Montmorency et Méru surprirent, pour le roi, le 26 avril 1589, ayant des intelligences dans la ville. Les ligueurs bientôt vinrent mettre le siège devant cette place. Le 17 mai, le duc de Longueville et la Noue-Givri vinrent au secours de Senlis,

et mirent en déroute l'armée des ligueurs, forte de neuf à dix mille hommes. Cette armée et ses chefs épouvantés prirent la fuite et se retirèrent à Paris, abandonnant canons et bagages. Cette fuite précipitée fut, dans cette capitale, un objet de raillerie ; on y publia une chanson, dont voici quelques couplets :

A chacun Nature donne
Des pieds pour le secourir :
Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.
Ce vaillant prince *d'Aumale*
Pour avoir fort bien couru,
Quoiqu'il ait perdu sa malle,
N'a pas la mort encouru.
Courir vaut un diadème,
Les coureurs sont gens de bien,
Trémont et *Balagny* même,
Et *Congy*¹ le savent bien.
Qui bien court est homme habile,
Et a Dieu pour reconfort ;
Mais *Chamoin* et *Maineville*
Ne courent pas assez fort ².

A leur tour, les ligueurs indignés firent envers, contre la ville de Senlis, d'horribles imprécations. Puis ils se rassemblèrent à Pierrefonds,

¹ Trois chefs ligueurs.

² Ils furent tués en fuyant. Le roi nommait *Maineville*, *Maineville* ; il était lieutenant du duc de Mayenne et furieux ligueur.

dans l'intention de le surprendre ; mais leur tentative fut inutile : les hommes , les femmes et les enfans combattirent; les ennemis furent mis en fuite , et les traîtres à la potence : Henri IV faisait alors le siège de Paris. La ligue fit sept autres tentatives contre Senlis , et toujours sans succès.

Depuis cette époque, l'histoire de Senlis est stérile en événemens ; mais quelques détails de mœurs peuvent trouver place ici.

§. IV.

Le jeu de l'arbalète fut en grand honneur à Senlis, et un chanoine de l'église cathédrale, chevalier de ce jeu, a fait un extrait des registres de cet établissement. Le règlement portait :

« Tu ne parleras, ne diras sur homme ou
» sur femme mot qui soit deshonnête dessous
» la ceinture. *Item*, en fréquentant ledit jeu,
» et entre deux buttes, tu ne nommeras le
» diable en aucune manière.

» Celui qui sera roi sera tenu de payer au
» chevalier, le premier jour de mai, un jam-
» bon; et le connétable, une fraise de veau ,
» au retour que les chevaliers seront allés
» quérir le mai. »

Si l'on commettait une plus grande offense, comme « blasfêmer le nom de Dieu, péter, » routter, quereller, » le connétable et le roi prononçaient une amende arbitraire contre les coupables.

Le vainqueur portait « le joyau des dimanches et fêtes solennelles, qui est un chapeau de fleurs et un bouquet ordonné d'ancienneté. »

Le roi de l'arbalète de Senlis, pendant son année de règne, ne payait aucun impôt; il tenait ce privilège de Henri III. S'il était roi pendant trois années consécutives, il était déclaré *empereur*, et ne payait plus aucune des charges de la société des arbalétriers.

« En 1560, au mois d'août, arrivèrent le roi et un arbalétrier de Meaux, accompagné d'autres chevaliers, qui ont tiré six de leur compagnie contre six de Senlis, pour jouer six écus d'or et la revanche en quatre jours. » Senlis remporta la victoire; et tous les chevaliers mangèrent, en commun, la somme risquée dans les paris.

« Dimanche 10 juillet 1675, a été tiré un prix à Senlis, au jeu de l'arbalète, auquel ont été invités les chevaliers de Paris, de Meaux,

» de Crespi, de la Ferté-Milon, de Beauvais,
» de Compiègne et de Dammartin. Antoine
» Legave de Senlis, et roi de l'arbalète de
» cette ville, fut le vainqueur. Le prix était
» de trois cents livres tournois. »

Le jeu de l'arbalète cessait en temps de guerre ; et, comme à cette époque, tout prenait un caractère religieux, chaque partie de l'arbalète portait le nom d'une partie du corps de Jésus-Christ.

On lit dans Louvet : « Les familles se chérissent tant à Senlis, qu'elles ne s'unissent qu'entre elles ; cette grande amitié a rendu les femmes si fécondes, qu'elles ont augmenté de beaucoup la population de cette ville.

» Dame Gilles Matelet, veuve de Claude Martin, laquelle décéda l'an 1579, avait vu, ou pu voir, procéder de soi ou de ses sœurs, tant en neveux et arrière-neveux, qu'enfans d'eux, le nombre de 680 enfans. »

§. V.

DESCRIPTION.

La ville de Senlis se compose de deux parties : l'enceinte de l'ancienne ville ou la cité, qui est un ouvrage des Romains, et trois faubourgs qui l'entourent.

La cité est de forme à peu près ovale. Sa circonférence a trois mille cinq cent quarante arpens de superficie¹. Elle est entourée de murailles et de boulevards ; ses remparts sont assez élevés en certains endroits, et présentent à l'œil des points de vue très agréables.

Senlis fut autrefois très fortifié ; et l'on y trouve encore de précieux restes de constructions romaines, qui sont d'une solidité admirable. Il y a, d'espace en espace, un lit de fort grosses briques, sur lequel sont jetées quantité de pierres brutes liées avec un ciment très-dur. Senlis conserve encore plusieurs traces de ses fortifications, surtout de ses portes et de son château.

¹ Cambry, *Description du département de l'Oise*, tome II, page II.

La *porte de Meaux* était une véritable forteresse, comme l'attestent encore ses ruines, on arrivait, par un pont vraisemblablement fortifié, à la première porte de cette espèce de bastille; cette porte "donnait entrée dans une petite cour défendue par plusieurs tours; ou plutôt cette première porte et ces tours n'étaient que des moyens de défense de la véritable porte de ville qui se voit encore; à cette dernière porte était le pont-levis, la herse et tout l'appareil qui caractérisait l'entrée d'une ancienne forteresse. La porte de Meaux est encore voûtée dans une longueur de quarante à cinquante pieds. Sous ce passage lugubre est pratiqué un canal destiné à l'écoulement des eaux de la Nonette, qu'on entend, avec une sorte d'inquiétude, mugir dans son étroite prison; un escalier conduit à ce canal et permet aux habitans d'y venir puiser l'eau.

La porte dite de Bellon offre aussi des restes de fortifications.

Celle de Compiègne, construite sur la nouvelle route de Paris, à l'occasion du passage de Marie-Louise, lorsqu'elle venait prendre possession du lit impérial, est du plus mauvais

goût ; c'est une espèce d'arc de triomphe improvisé : mais l'avenue qui conduit à cette porte est belle et assez large.

Dans l'intérieur de la cité se trouvent les restes de l'ancien château et l'église cathédrale.

Le château est un édifice du temps de saint Louis ; plusieurs enfans de France y furent élevés à cause de la salubrité de l'air qu'on y respire ; plus tard, il servit au présidial et aux autres juridictions de la ville ; aujourd'hui ses ruines sont assez considérables : on y reconnoît la chapelle, dont les arcades sont à plein cintre. Tout près de la chapelle était une vaste salle, ainsi que l'indiquent des fragmens de portes et des lambris qu'on voit encore ; cette salle paraît avoir été restaurée du temps de Henri II ; car on y distingue le chiffre de Diane de Poitiers. De cette salle on entrait dans une petite chambre qu'on dit avoir été habitée par Louis **XIII**. Sa construction ne paraît pas antérieure à cette époque ; et l'inscription, 1622, qui s'y trouve, vient à l'appui de cette conjecture.

La cathédrale fut, en 1304, incendiée par le feu du ciel et entièrement détruite ; on ne la reconstruisit que sous Louis XII.

La cathédrale est remarquable surtout par sa flèche élégante , qui s'élève à une des extrémités du portail¹. Cette flèche passe pour l'une des plus hautes de France. Son élévation est de deux cent onze pieds , à compter du sol à la crête du coq ; elle mérite d'être citée après celle de Chartres. Toutefois , vue de loin , cette flèche paraît peu élevée , relativement à la tour qui lui sert de base , parce que les quatre angles de cette tour sont surmontés de quatre pyramides qui empêchent de distinguer la naissance de la flèche, de sorte que celle-ci ne paraît commencer qu'à l'endroit où finissent ces pyramides , bien qu'en effet elle commence trente ou quarante pieds plus bas. Du reste , la tour est fort étroite, et laisse peu d'espace aux quatre cloches que le zèle des habitans, pour l'harmonie des clochers , y a fait récemment placer ; il en est résulté divers accidens : deux fois elles se sont brisées depuis 1817.

Le principal portail de la cathédrale de Senlis est à plein cintre , mais lourd de style ; les figures en sont mutilées.

Les portails latéraux sont beaucoup plus

riches : ils datent du temps de François Ier. ; car la salamandre s'y fait remarquer. Chacun des pignons de ces portails est surmonté de figures : sur le portail méridional est représentée la Trinité, sous la figure d'un père éternel assis et tenant la croix sur laquelle est étendu Jésus-Christ; une colombe remplace sa barbe, et semble désigner le Saint-Esprit, ordinairement représenté sous la figure de cet oiseau. On donne, dans le pays, à cette statue le nom de *Dieu le père*¹. Au portail septentrional est aussi une figure allégorique, nommée *Dieu le fils*; elle représente un homme, les mains élevées vers le ciel, dans l'attitude que prenaient les premiers chrétiens pour prier. On voit à Paris, au portail de Saint-Germain-des-Prés, une figure pareille. Au surplus, ces deux portails sont très-curieux par la variété et l'élégance des frises, des ogives et des pyramides.

L'intérieur de l'église est peu remarquable ; mais on y voit de charmans détails de sculpture au-dessous des rosés de la croisée, et aux clefs pendantes de plusieurs chapelles. Au XVIII^e. siè-

¹ Voyez la gravure.

clé le chœur a été restauré, mais dans un mauvais goût et sans aucune espèce d'harmonie avec le reste de l'édifice.

La ville de Senlis, peu riche en constructions publiques, est en général assez bien bâtie ; et ses rues sont assez larges ; sa population s'élève à 4,662 habitans.

Senlis, avant la révolution, avait un évêché suffragant de Reims, avec le titre de comté ; outre sa cathédrale, deux collégiales , l'une de Saint-Rieul, bâtie par le roi Robert, l'autre de Saint-Frambourg ; sept paroisses ; une abbaye de chanoines réguliers ; le prieuré de Saint-Maurice ; une commanderie ou maison hospitalière de Saint-Jean de Jérusalem, fondée par saint Louis , qui enrichit ce prieuré de vingt-quatre cadavres, qu'on dit être ceux des compagnons de saint Maurice¹. Des cordeliers, des capucins, des carmes , des religieuses de la présentation et de celles dites des *filles du Calvaire*, y avaient aussi chacun un couvent.

Senlis était encore le siège d'un présidial, d'une chancellerie près le bailliage, d'une maî-

¹ Voyez *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, p. 317 et 318.

trise particulière des eaux et forêts, d'une élection, de la juridiction d'un grenier à sel, d'une subdélégation de l'intendance de Paris et d'une capitainerie royale des chasses ; on a dit que Senlis était alors une place de prêtres, de moines et de gens de robe.

Aujourd'hui, cette ville n'a plus qu'une seule église, l'ancienne cathédrale. Elle est le siège d'une sous-préfecture du département de l'Oise, d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix. Comme dans la plupart des lieux fertiles en couvens, des manufactures ont, à Senlis, remplacé des cellules. L'activité et l'industrie ont succédé à l'inutilité et à la paresse. Des filatures de coton, des tanneries, des mégisseries, des imprimeries, répandent la vie et l'abondance dans cette ville. Il s'y tient une foire par année, qui dure neuf jours, et, chaque dernier mardi du mois, un marché particulier pour les vins qu'on amène à Senlis.

On trouve, près de cette ville, des carrières dont la pierre est très-estimée ; on y voit aussi des fours à chaux.

ENVIRONS DE SENLIS.

§. I^{er}-

LA VICTOIRE ET MONT-L'ÉVÊQUE.

La Victoire est une ancienne abbaye située à une demi-lieue environ au S.-E. de Senlis. Le revenu de cette abbaye était plus considérable que celui de l'évêché de Senlis : l'un et l'autre appartenaient à l'évêque depuis 1761.

Cette abbaye, qui dépendait de Mont-l'Évêque, où se trouvait un château ou maison de campagne des évêques de Senlis, était occupée par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin ; elle fut, fondée, en 1212, par Philippe-Auguste.

Le château, d'une ancienne construction, est entouré de fossés remplis d'eau vive ; il est dans une agréable position, sur une terrasse qui domine un parc fort étendu et traversé par la petite rivière de Nonette.

L'église de la Victoire, avec une grande partie du monastère, ayant été démolie, ne présente que clés ruines '. Cependant quelques

" Voyez la gravure.

bâtiments sont restés intacts et forment encore une maison de campagne. Le dévot et fourbe Louis XI a séjourné souvent dans cette abbaye.

§. II.

MONTESPILOY.

Montespiloy est un lieu peu considérable, situé à deux lieues environ à l'E. de Senlis.

Des titres clés XI^e. et XII^e. siècles nomment ce lieu *Mons Spiculorum*; on donnait auti'efois le nom de *Spicula* ou *Spicla*, à des hauteurs fortifiées, où l'on plaçait des redoutes destinées à donner des signaux et à observer la marche des armées; la position de Montespiloy sur une hauteur et le château dont on voit encore les ruines justifient cette étymologie 5 la tour de Montespiloy dominait sur une grande partie du Valois et du comté de Senlis.

Au commencement du XIII^e. siècle., il y avait un curé à Montespiloy ; car, à la mort d'un de ces curés, les chanoines de la cathédrale de Senlis , qui avaient droit de nomination, abandonnèrent ces droits aux religieux d'Hérivaux, l'un desquels devait venir sur les lieux pour exercer les fonctions du ministère. Ce reli-

gieux relevait de l'évêque, quant au spirituel; et, pour le temporel, il dépendait du chapitre, auquel il payait tous les ans dix sous de cens.

Un titre de 1268 fait connaître un seigneur de Montespiloy : c'était Guillaume de Senlis, que le titre qualifie de chevalier, sire de *Montespiloy*.

Le château de Montespiloy fut démoli au XIV^e.siècle; on en construisit un nouveau de la tour duquel les restes très-pittoresques sont encore debout¹. Cette tour servait de donjon au château. Le château de Montespiloy et celui de Chaverey ont long-temps été les deux principales forteresses de la contrée.

Au XV^e. siècle, on trouve les deux terres de Montespiloy et de Chaverey dans la famille d'Orgemont. Pierre d'Orgemont, par acte de 1484, donna à Guillaume de Montmorency, son neveu, les trois seigneuries de Chantilly, de Chaverey et de Montespiloy.

Ces terres passèrent ensuite à Anne de Montmorency.

Dans les querelles des ducs d'Orléans et de

¹ Voyez la gravure.

Bourgogne, Montespiloy resta toujours fidèle au roi, malgré les efforts de ses ennemis. Lorsque le roi d'Angleterre, Henri V, fut reconnu pour héritier présomptif de la couronne de France, il fit avancer des troupes dans le Valois; mais le seigneur de Gamaches, fidèle au parti du Dauphin, se transporta à Montespiloy, avec la garnison de Compiègne, et prit des mesures pour couper et charger les Anglais : il les surprit; et, quoique bien inférieur en nombre, il remporta la victoire.

Cependant cette place fut à la fin enlevée aux Français, mais bientôt après rendue à Charles VII. Montespiloy n'avait reçu une garnison ennemie qu'à la dernière extrémité.

D'après les débris qui restent du château de Montespiloy, ce château, environné de larges et profonds fossés dont on voit encore les traces, et flanqué d'énormes tours, dut être très-fort. On y voit aussi des portions de murailles d'une épaisseur et d'une hauteur remarquables.

On ne peut se défendre d'un sentiment d'effroi en approchant de ce donjon en forme de tour circulaire, dont les deux tiers de la circonférence, depuis sa cime jusqu'à sa base, sont écroulés. Ce qui reste semble menacer les



spectateurs de sa chute¹. Sa hauteur est de cent pieds, à compter du sol actuel très-exaucé ; son diamètre paraît avoir été de cinquante-deux pieds hors d'oeuvre ; l'épaisseur du mur est de treize pieds ; l'escalier est pratiqué dans cette épaisseur ; il est interrompu à la moitié de sa hauteur : le reste est tombé. Au-dessus de la porte basse et étroite, bien qu'elle fût à pont-levis, est une petite chambre voûtée, de quatre pieds de large, de six de long et de huit de hauteur. Deux ouvertures pratiquées dans cette chambre servaient à laisser tomber la herse et l'assommoir, en cas de rupture des chaînes du pont-levis. Cette petite chambre ou guérite est éclairée par une meurtrière ; et l'on y descend du grand escalier par un autre bien plus étroit : ce qui forme en cet endroit trois murs dans l'épaisseur du mur principal.

Les mâchicoulis existant donnent une idée de l'espèce d'élégance de cette construction, beaucoup plus soignée que celle de Montlhéri.

On remarque dans l'intérieur de cette tour des débris, indiquant, au rez-de-chaussée,

¹ Voyez la gravure.

une grande salle voûtée à arêtes. Trois étages étaient au-dessus ; et au-dessous était un souterrain dont on voit encore les soupiraux.

Des décombres de cet immense édifice, dont le sommet forme le sol actuel, au-dessus duquel s'élève la tour, ont été retirés plusieurs tombereaux de charbon ; on a reconnu des poutres calcinées, des feuilles de plomb de cinq à six pouces, des grilles de fer, des pierres vitrifiées par l'action du feu : toutes choses qui semblent indiquer un grand incendie, suite probable du dernier siège soutenu par ce donjon.

Les parties énormes qui se sont détachées de cette tour ont comblé le fossé. Une masse considérable, tombée depuis plusieurs siècles, s'est tout récemment séparée en trois blocs, dont l'un a enseveli sous ses débris des voitures, des herses, des chariots et d'autres instrumens aratoires.

Puissent, comme cette vieille forteresse, s'écrouler sans malheurs tous les restes de l'affreuse féodalité.